

Jean-Paul LECOQ  
Député de Seine Maritime  
12, rue Michel Gautier  
76600 LE HAVRE

Madame Léa LASSARAT  
Présidente de la Chambre de Commerce  
et d'Industrie Seine Estuaire  
181 quai Frissard BP 1410  
76067 Le Havre cedex

Objet : Modification des modalités tarifaires pour le franchissement des ponts de Normandie et de Tancarville

Madame la Présidente,

Mon attention est sollicitée par plusieurs usagers sur les modifications des conditions tarifaires de franchissement des ponts de Normandie et de Tancarville qui entrent en vigueur en ce début d'année et dont la presse locale s'est faite écho dans son édition du 9 janvier.

Si le pass « Pont-Pont », désormais commercialisé en remplacement des cartes Subito et Presto précédemment disponibles en guichet, permet en effet de fluidifier le trafic et de diminuer le tarif unitaire de passage avec l'avantage de servir pour l'un comme pour l'autre pont, il s'accompagne d'une obligation de recourir à une démarche via Internet.

Donc d'un paiement dématérialisé qui me semble contraire à la législation prévoyant que les pièces et les billets sont les seuls moyens de paiement que les commerçants et prestataires ne peuvent pas refuser, d'autant qu'une part de la population se trouve privée de cartes bancaires.

Mais surtout, considérant d'après la dernière étude en date sur ce sujet, qu'un Français sur trois se trouve empêché ou confronté à un frein majeur pour recourir aux démarches dématérialisées, la contrainte imposée pour la délivrance des pass « Pont-Pont » me semble porteuse de discrimination.

J'apprends toutefois à la lecture de la presse, et contrairement à ce qui est expressément indiqué sur votre site et sur les dépliants édités, qu'une délivrance en guichet demeure possible mais selon des conditions financières différentes et dissuasives de celles en vigueur pour la délivrance via Internet.

Je souhaiterais par conséquent obtenir vos précisions quant à cette information contradictoire en vous invitant, si cette dernière venait à être confirmée, à modifier vos éléments de communication pour rappeler la possible délivrance en guichet et les conditions financières qu'elle occasionne.

Enfin, je me permets de regretter que les avantages indéniables consentis aux usagers, par la mise en place de ce nouveau pass, soient entachés par la disparition du jeton de passage aller-retour le dimanche et jour férié, idéal pour les automobilistes franchissant que très ponctuellement l'un ou l'autre pont.

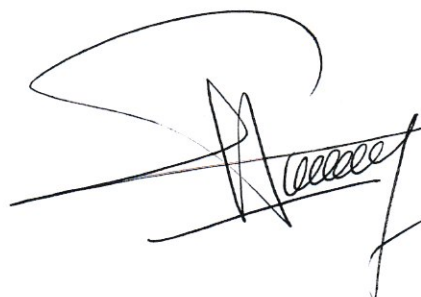
Le prépaiement d'un minimum de 30 euros pour se voir délivrer un pass « Pont-Pont » n'est nullement de nature à remplacer ce jeton aller-retour.

Comme vous le savez et comme nous aurons l'occasion d'en échanger lors de notre prochaine rencontre sollicitée à ce sujet, je considère que le péage des ponts de Tancarville et de Normandie constitue un handicap majeur à la mobilité des habitants et des salariés des deux rives de l'estuaire, et à l'attractivité de notre territoire.

La Normandie étant réunifiée et dans la perspective de la date d'échéance des concessions accordées par l'Etat pour la gestion de ces deux ponts, il me semble nécessaire de pouvoir travailler à la possible gratuité de ces deux seuls franchissements routiers de la Seine encore soumis à une taxe.

Cette possibilité représente la seule mesure de nature à totalement fluidifier le trafic et à permettre une libre circulation des personnes et des biens entre les deux rives de la Seine à hauteur de son estuaire, dans l'intérêt des habitants et de l'activité économique.

Dans l'attente des différents éléments sollicités, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de toute ma considération.



Jean-Paul LECOQ

Député de Seine Maritime

**Contacts utiles :**

- [jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)  
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre  
Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD  
[sebastien.giard@clb-an.fr](mailto:sebastien.giard@clb-an.fr)  
Téléphone : 06.81.33.71.81